

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 9102

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

No SCAIR

Date de naissance :

Adresse :

Tél. : Total des frais engagés :

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Doutor Ilham CHAH
Medecine Générale
Av. 2 Mars, 3 Rue Abdeslam Khattab
Casablanca - Tél: 05 22 22 34 66

Cachet du médecin :

Date de consultation :

17.08.2023

Nom et prénom du malade : NOSSAIR Fatiha Age:

27 ANS

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Affection - pluie de goutte.

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :



Déclaration de Maladie

M22- 0039066

Optique

183376

Autres

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
19.08.2027	1c	1	1500FC	<i>Docteur Iham CHAH</i> Médecine Générale N'Djamena, 3 Rue Abdessamad Khatib Tél.: 09 22 28 246

~~Douteur Ilham Chahine
Medecine Générale
AV. 2 Mars, 3 Rue Abdeslam Khatib
Wanaka - Tél.: 05 22 28 24 00~~

EXECUTION DES ORDONNANCES

du Pharmacien lu Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE BAB ECHIFA Amine TAHIRI 05 22 97 54 65	19.08.23	331,90

PHARMACIE BAB ECHIFA

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient des travaux
				Montants des soins
				Début d'exécution
				Fin d'exécution
O.D.F		DETERMINATION DU COEFFICIENT		

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

D	H
25533412	21433552
00000000	00000000
00000000	00000000
35533411	11433553

(Création, remont, adjonction)
ctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET SACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE REVISAGE

VISA ET SACHEZ DU PRATICIEL ATTENTANT L'EXÉCUTION

Docteur Ilham Chah

MEDECINE GENERALE

ECHOGRAPHIE



الدكتورة إلهام شاه

الطب العام

الفحص بالصدى

Hél NOSSAÏA Fatima.

Tobl = 331,90 Ordonnance

28,40 x 6

Casablanca, Le 19/02/2023

① Microdol

1cp t/j or 87,5

et reprendre / 6 mois

29,10

② Doliprane 600 —

1cp t/j — 500 mg

et reprendre / 6 mois

34,40

③ Potilium SW

1cp t/j

PHARMACIE
BAF ECHIFA
Amine TAHIRI
05 22 84 54 25

3, Rue Abdesslam EL Khatabi, AV.2 Mars 1 Etage N° 2 - Casablanca

الهاتف : 05 22 28 34 52 / المستعجلات : 06 61 46 84 49

زنقة عبد السلام الخطابي شارع 2 مارس الطابق الأول، رقم 2 - الدار البيضاء

22/00
4) Céfotol

55,00 1 CP = 2 fl. 5.

5) Amoxi 19.

21,50 1 CP = 2 fl.

6) Feb 15.

15 x 2 fl.

PPV(DH) : 28,40 / 220020 / UT.AV. : 09-2025 /

x 6 Ged

PHARMED / LOT : 3410
UT.AV: 04-26
PPV: 21DH00



PPV : 55.00 DH
LOT : 651590
PER : 02/25

341,40

Docteur Iham CHA
Médecine Générale
Av. 2 Mars, 3 Rue Abdeslam Khamla
Casablanca - Tél. 05 22 78 38 88



PHARMACIE
BAB ECHIFA
Amine TAHIRI
05 22 97 54 66

22,00